SOMMAIRE

- ÉDITO P2
- 5 PRINCIPAUX EFFETS POSITIFS DE NOS FORÊTS SUR NOTRE VALLÉE P1-2
- FORÊTS DOMANIALES DE VERSAILLES ET VERRIÈRES P3-4
- L'ONF : ORGANISME INCONTOURNABLE MAIS FRAGILE P4
- L'EXPLOITATION FORESTIÈRE ET LES COUPES EN FORÊT P5

LE CASTOR DE LA BIÈVRE N°87

ÉDITÉ PAR LES AMIS DE LA VALLÉE DE LA BIÈVRE

5 PRINCIPAUX EFFETS POSITIFS DE NOS FORÊTS SUR NOTRE VALLÉE

1 Le principal effet bénéfique est un frein au réchauffement climatique par un air plus pur grâce à la production d'oxygène et à la séquestration du carbone.

Les effets positifs du mécanisme de la photosynthèse : processus par lequel les arbres et plantes vertes synthétisent des matières organiques grâce à l'énergie lumineuse, tout en absorbant le gaz carbonique de l'air et en rejetant l'oxygène.

Le processus est synthétisé comme suit :

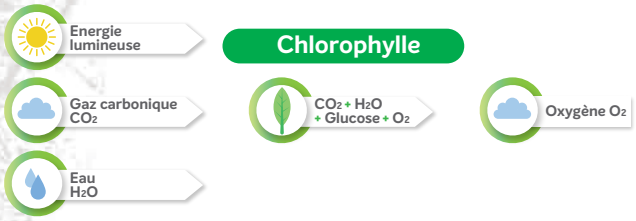

Un **arbre feuillu adulte** produit assez d'**oxygène pour 2 à 10 personnes**. Sans oxygène, la vie telle que nous la connaissons est impossible.

Les forêts constituent les plus grands réservoirs de carbone après les océans. **Autre bénéfice qui s'ajoute à l'effet de refroidissement naturel des forêts :** moins il y a de CO_2 dans l'atmosphère et plus le réchauffement de la terre est faible. Environ **18 % du réchauffement** actuel de la terre est dû à la **disparition des forêts**.

2 Les forêts sont des climatiseurs naturels (complément du processus précédent)

Sous les **cimes des arbres**, la **température** est sensiblement **plus basse** que dans les espaces ouverts ou en ville. Les arbres utilisent en effet l'énergie solaire pour permettre à l'eau liquide de s'évaporer. Ce phénomène provoque une baisse de la température (comme la transpiration sur le corps). **Un seul arbre a un effet rafraîchissant similaire à celui des climatiseurs de deux ménages moyens**.

3 Les forêts contribuent à la production d'eau douce et à sa qualité

Là où les arbres poussent, l'eau de pluie s'infiltre plus facilement dans les profondeurs du sol grâce aux micro-canaux créés par leur système racinaire. De cette manière **elle approvisionne les nappes phréatiques, les sources et les rivières**. Par ailleurs, les forêts purifient l'eau et peuvent être comparées à des stations d'épuration. Sans elles, pas de filtration (à travers les systèmes racinaires) des polluants tels que métaux lourds, nitrates, etc...

SUITE PAGE 2

ÉDITO

Après le déconfinement...

La brutalité de la mise en confinement nous a tous pris de court. Très inégaux devant cette situation, des réflexions communes sont nées de cette surprise.

▶ Certes tout n'est pas noir dans cette période. Ainsi de solidarités insoupçonnées et qui sont des raisons d'espérer ! Vous les avez en tête, bien sûr, et il n'est pas question de les oublier. C'est la fierté de ceux qui en ont été les créateurs, les acteurs. Un exemple à suivre, une attitude à adopter. Confronté à l'improvisation il a fallu trouver des ressources créatives.

Nous avons trop tendance à la critique et à l'autoflagellation dans notre pays pour étouffer ce qui est porteur d'optimisme.

▶ **Avez-vous pris le temps de regarder le ciel, la nuit**, qui a retrouvé sa limpidité, permettant d'y voir scintiller des étoiles jamais vues en "temps ordinaire" ?

▶ **Avez-vous remarqué la présence d'oiseaux** en plus grand nombre, leurs chants que l'on entend car non couverts par le bruit ambiant ? La perception d'une fragilité a pu être facteur d'inquiétude mais doit conduire aussi à reconsidérer notre place dans l'environnement.

▶ **Ces temps ont aussi révélé bien des aspects** qui étaient complètement **ignorés**, **minorés**, **mal pris en compte**. Chaque jour ou presque en a apporté de nouveaux. Et beaucoup d'essentiels, même de vitaux !

- **D'abord, la santé**. Oui, c'est elle qui s'est trouvée en première ligne, bien sûr. Mais on en a abondamment parlé. Et le sujet n'est pas clôt.
- **Les besoins en approvisionnement** -notamment en produits de soin et alimentaires- ont montré à quel point nous étions dépendants des moyens logistiques. Ce qui revient à dire, moyens humains avec les fragilités associées et dépendance aux produits pétroliers : les sources sont lointaines et nécessitent de longs délais d'acheminement. Cela met en évidence la nécessité, une fois de plus, de disposer de sources d'approvisionnement de proximité. Et nous rejoignons là l'impérieuse nécessité d'assurer une agriculture de voisinage auprès des grandes villes. Alors que c'est l'exact contraire qui se produit depuis plusieurs décennies. Un exemple tout proche : le plateau de Saclay et ses terres parmi les plus riches de France qui s'est réduit comme peau de chagrin au profit du béton, du macadam, et traversé de routes et voies ferrées (le projet de ligne 18 sera-t-il poursuivi ?)
- **La banalisation du télétravail** et les avantages et bénéfices associés sont sans doute un progrès qui devrait modifier la relation au travail. Ce qui ne signifie pas que c'est la panacée : les rapports humains directs restent irremplaçables.
- **L'occasion enfin donnée de prendre du recul par rapport à son travail**, son utilité, ont permis de prendre conscience de sa responsabilité collective, de sa vocation, de son utilité sociale.

La mise en lumière de métiers mal reconnus et dont on découvre soudainement qu'ils sont un rouage capital conduira-t-il à une revalorisation de ceux-ci ? **une remise en cause du modèle dominant où tout est analysé au filtre du profit à court terme**, c'est peut-être la chance qu'au final cette crise aura permis de mettre en évidence. Bien sûr, cette leçon aura un coût pour beaucoup, et touchera sévèrement les plus fragiles, les précaires. Ce temps nous aura-t-il permis de prendre suffisamment en compte la force de la solidarité, de la bienveillance, de l'humanité et de la nature retrouvée, force nécessaire à une vie harmonieuse et sensible ?

> Jean-Louis du Fou

Les AVB ont un nouveau président

Par vote électronique pour la première fois de son histoire, confinement oblige, c'est à l'unanimité que le Conseil d'administration des AVB a élu son Bureau et Jean-Louis du Fou comme nouveau président. Jean-Louis est membre des AVB depuis 2015, délégué de Jouy-en-Josas et pilier de la rédaction du Castor. C'est avec une totale confiance que je lui passe le relais en lui souhaitant une grande réussite et en l'assurant de tout mon soutien.

Olivier Lucas, président sortant des AVB

L'actualités de nos communes

GUYANCOURT

A profiter du déconfinement, du spectacle de la nature retrouvée, on constate combien le confinement des hommes fut un bienfait pour la Nature. Notons auparavant l'action commune AVB, AAFVFR et ASEM auprès de l'ONF pour réduire le niveau des coupes. Louis IX avait interdit aux baillis, sénéchaux et autres officiers de rien recevoir sur le produit de la vente des bois. A l'époque, la situation était pire que la nôtre, et les friponneries les malversations des agents forestiers établis par l'autorité royale s'ajoutaient aux abus du droit d'usage. Hélas l'ONF dépend de la vente des bois. En confinement, on eut un incendie à la Minière provoqué par un mégot, et la sécheresse gâta les récentes plantations guyancourtoises. Tandis que la ville envahit la campagne la nature investit certains bâtiments. Combien plurent aux confinés certains immeubles munis de terrasses ! Les potagers et toute la variété de plantes adorant le soleil aiment de telles canopées artificielles. Nos instituteurs devraient en instruire autant que possible nos futurs concitoyens. Sans espérer imiter les parois de Stephano Boeri à Milan, les 20.000 plantes et arbres, équivalents à deux hectares forestiers, sur deux immeubles de grand luxe.

BUC

Le premier tour n'a pas permis l'élection d'une des trois listes candidates. La procédure préalable à l'enquête publique pour la mise en révision allégée du PLU, approuvée par le conseil municipal le 3 février, se poursuit discrètement. Le bureau municipal, rassemblant des représentants des trois listes candidates, a continué à se réunir à huis-clos pendant le confinement. Malgré un jugement favorable aux AVB, prononcé par le Tribunal Administratif le 16 septembre dernier, la commune ne s'est toujours pas acquittée du montant de sa condamnation après le recours contre le PLU adopté en février 2018. Aucune des trois listes candidates n'a renoncé à faire appel de la décision du tribunal administratif d'annuler l'OAP4 de La Geneste en site classé dans et en (lisière de forêt de plus de 100 ha et supprimant un espace boisé classé.). Depuis le 11 mai, la vie reprend petit à petit un cours qui se rapproche de la normale avec la distribution de deux masques par habitant de plus de 16 ans. L'accès à la nouvelle déchèterie intercommunale de Buc a été rendu possible dès le 17 avril.

> SUITE DE LA PAGE 1

4 Nos forêts constituent un réservoir de biodiversité

Nos deux reportages sur les forêts domaniales de Verrières et de Versailles montrent la présence d'une **réelle biodiversité** dans les essences d'arbres, la variété de la flore et de la faune et des interactions entre les peuplements d'espèces animales, les arborescences, les diverses plantes (réserve biologique intégrale, notamment), les mares et milieux humides...

La fertilité des sols contribue aussi à la biodiversité : en forêt, une quantité moindre de particules fertiles du sol ravine en cas de précipitations. Les racines des arbres font remonter les substances nutritives minérales des profondeurs du sol vers la surface. **Les feuilles mortes nourrissent le sol et la vie qui y grouille.**

Cette biodiversité a également une incidence directe sur la résilience des paysages de la vallée : régulation des flux de ruissellement, pollinisation, maintien et enrichissement des sols pour l'agriculture...Sans elles, pas de filtration (à travers les systèmes racinaires) des polluants tels que métaux lourds, nitrates, etc ...

5 La fonction sociale de nos forêts : l'accueil du public et son ressourcement

À l'heure où nos concitoyens sont de plus en plus concentrés en milieu urbain, nos forêts sont des espaces de nature et de ressourcement particulièrement plébiscités. **Près de 700 millions de visites sont enregistrées chaque année**. L'accueil doit s'opérer dans les meilleures conditions : notamment par la création de parcours pédagogiques et thématiques, en portant une grande attention à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, tout en perturbant le moins possible la vie sauvage.

DECLARATION DES DROITS DE L'ARBRE

proclamée, lors du Colloque, à l'Assemblée Nationale le 5 avril 2019

Article 1

L'arbre est un être vivant fixe qui, dans des proportions comparables, occupe deux milieux distincts, l'atmosphère et le sol. Dans le sol se développent les racines, qui captent l'eau et les minéraux. Dans l'atmosphère croît le houppier, qui capte le dioxyde de carbone et l'énergie solaire. De par cette situation, l'arbre joue un rôle fondamental dans l'équilibre écologique de la planète.

Article 2

L'arbre, être vivant sensible aux modifications de son environnement, doit être respecté en tant que tel, ne pouvant être réduit à un simple objet. Il a droit à l'espace aérien et souterrain qui lui est nécessaire pour réaliser sa croissance complète et atteindre ses dimensions d'adulte. Dans ces conditions l'arbre a droit au respect de son intégrité physique, aérienne (branches, tronc, feuillage) et souterraine (réseau racinaire). L'altération de ces organes l'affaiblit gravement, de même que l'utilisation de pesticides et autres substances toxiques.

Article 3

L'arbre est un organisme vivant dont la longévité moyenne dépasse de loin celle de l'être humain. Il doit être respecté tout au long de sa vie, avec le droit de se développer et se reproduire librement, de sa naissance à sa mort naturelle, qu'il soit arbre des villes ou des campagnes. L'arbre doit être considéré comme sujet de droit, y compris face aux règles qui régissent la propriété humaine.

Article 4

Certains arbres, jugés remarquables par les hommes, pour leur âge, leur aspect ou leur histoire, méritent une attention supplémentaire. En devenant patrimoine bio-culturel commun, ils accèdent à un statut supérieur engageant l'homme à les protéger comme « monuments naturels ». Ils peuvent être inscrits dans une zone de préservation du patrimoine paysager, bénéficiant ainsi d'une protection renforcée et d'une mise en valeur pour des motifs d'ordre esthétique, historique ou culturel.

Article 5

Pour répondre aux besoins des hommes, certains arbres sont plantés puis exploités, échappant forcément aux critères précédemment cités. Les modalités d'exploitation des arbres forestiers ou ruraux doivent cependant tenir compte du cycle de vie des arbres, des capacités de renouvellement naturel, des équilibres écologiques et de la biodiversité.

Ce texte a pour vocation de changer le regard et le comportement des hommes, de leur faire prendre conscience du rôle déterminant des arbres au quotidien et pour le futur, en ouvrant la voie à une modification rapide de la législation au niveau national.

RÉSULTATS PREMIER TOUR

GUYANCOURT
35 | 35,31% | Guyancourt pour tous
François Morton | 42,01% | Balllotage

BUC
29 | 51,83% | Pour Buc naturellement
Juliette Espinos | 41,95% | Ballotage

LES LOGES-EN-JOSAS
19 | 40,18% | Les Loges au cœur
Caroline Doucerain* | 100% | 19

JOUY-EN-JOSAS
29 | 48,01% | Vivre Jouy
Marie-Hélène Aubert* | 65,85% | 24

BIÈVRES
27 | 56,56% | Choisir Bièvres
Anne Pelletier-Le Barbier* | 73,29% | 24

SACLAY
27 | 50,85% | Vivre Saclay
Michel Senot* | 61,46% | 22

VAUHALLAN
19 | 56,38% | Vauhallan demain
Bernard Gleize* | 73,55% | 17

IGNY
33 | 43,55% | Igny avance
Francisque Vigouroux* | 84,11% | 31

VERRIÈRES-LE-BUISSON
33 | 45,84% | Unis pour Verrières
François-Guy Trébulle | 44,38% | Ballotage

Sièges à pourvoir | Participation | Liste arrivée en tête
Tête de liste ou maire* | Score obtenu | Elus de majorité
* Pour les élus du premier tour, le conseil municipal d'installation doit intervenir pour le 28 mai.

LES LOGES-EN-JOSAS

La nouvelle équipe municipale, accompagnée par d'anciens élus, s'est fortement mobilisée pour mettre en place les dispositifs nécessaire pour répondre aux conséquences de la crise du Covid et diffuser l'information.
L'EPI (Epicerie participative) des Loges a pu démarrer avec une organisation permettant d'assurer la sécurité sanitaire des distributions. C'est un grand succès avec plus de 100 familles adhérentes qui peuvent profiter de produits de qualité en circuit court.
L'éclairage public est pour l'instant éteint toute la nuit ce qui outre les économies générées favorise la vie nocturne de la faune.
Pendant les journées de confinement le silence n'était pas troublé par le survol des avions et des hélicoptères de Toussus le Noble ce qui a permis d'apprécier le chant des oiseaux qui semblaient bien plus nombreux que les années précédentes.

JOUY-EN-JOSAS

A LA MAIRIE
Les consignes sanitaires imposent un rythme ralenti. De nombreux bénévoles se sont manifestés. Par exemple, 2000 masques ont été réalisés par des couturières bénévoles ! Les aménagements rendus nécessaires à l'accueil des enfants dans les écoles a mobilisé toute l'imagination et les énergies des services techniques pour assurer le respect des consignes. Bien sûr les enseignants n'ont pas été en reste pour accompagner les enfants dans ces temps perturbés.

RÉQUISITION DES BAS PRÉS
Sur réquisition du préfet, deux des bâtiments ont été affectés à l'hébergement, sous la responsabilité de la Croix Rouge, de sans domicile fixe dont une majorité de femmes. Bénéficiant d'un accompagnement adapté, ces personnes vulnérables ont pu trouver un lieu où se reposer et se mettre à l'abri. Un comité constitué de Jovaciens et d'élus s'est mis en place pour assurer le suivi.

UN ORAGE EXCEPTIONNEL
Dans la nuit du 9 au 10 mai dernier, une pluie d'une rare intensité est tombée sur Jouy et Saclay. La quantité d'eau cumulée de 70 mm équivaut à 2 mois de précipitations habituelles.

Entre les deux forêts domaniales, des bois privés, grand parcs boisés et bois communaux assurent une continuité boisée de toute la vallée. Relativement protégés par les EBS et le classement il ne figurent pas sur la carte pour des raisons de clarté.

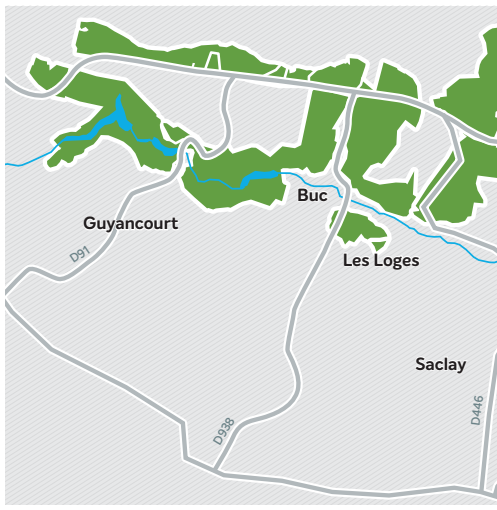

> FORÊT DOMANIALE DE
VERSAILLES

La forêt de Versailles s'étend sur 1 037 hectares ; Elle est principalement implantée sur les territoires communaux de Versailles, Guyancourt et Buc. Elle borde également les communes de Jouy-en-Josas et des Loges-en-Josas, traversant ainsi partiellement le site classé de la vallée de la Bièvre.

Contrairement à la forêt de Verrières qui est d'un seul tenant, la forêt de Versailles se répartit de façon discontinue : c'est un ensemble de petits massifs forestiers séparés par des infrastructures (route nationale 286, route départementale 446...) ou des enclaves (camp de Satory, golf de la Boulie, le vieux village de Buc...).

La forêt se subdivise ainsi, d'ouest en est, en quatre sites principaux :

Le bois de la Minière s'étendant autour des étangs de la Minière, situés dans la vallée de la Bièvre, constitués de plusieurs plans d'eau : l'étang Braque, l'étang du Moulin à Renard, l'étang de La Minière et l'étang du Val d'Or. L'étang Braque et l'étang du Moulin à Renard se confondent à hauteur du Bois Robert. Est rattachable à ce site, la batterie du ravin de Bouviers implantée dans la forêt en limite du plateau de Satory sur la commune de Versailles

Le bois de Satory se situe au nord de la RN12 et au sud des voies ferrées qui relient la gare de Versailles Chantiers à la gare de Saint-Cyr. Cette bande forestière s'étend sur 5 kilomètres, pour une largeur d'environ 500 mètres.

Le bois des Gonards est situé dans le haut du quartier de Porchefontaine.

Le bois des Metz est situé sur la commune de Jouy-en-Josas. Ce massif forestier comprend en son centre une vaste clairière occupée par un ancien hameau et par le chalet des Metz construit dans le style anglais au XIXe siècle.

Les principales essences d'arbres rencontrés dans la forêt domaniale sont le chêne (45%), le châtaignier (30%) ; le hêtre (7%) ; le frêne (5%), le pin (3%).

Riche en mares et milieux humides, la forêt abrite des espaces naturellement riches en biodiversité. La faune est très représentative des milieux forestiers périurbains.

Elle se compose notamment :

d'odonates (libellules, demoiselles...). En tout une vingtaine d'espèces fréquente ces milieux aquatiques.

de lépidoptères. Plus d'une cinquantaine d'espèces de papillons peut être observée aux beaux jours;

d'amphibiens. Des populations importantes de triton ponctué (Lissotritons vulgaris), triton palmé (Lissotritons helveticus) sont recensées par les données faunistiques dans les mares forestières. Toutes les espèces de tritons sont protégées nationalement. La grenouille verte (Pelophylax esculentus) et le crapaud Bufo sont également présents ;

d'oiseaux, certains oiseaux que l'on rencontre en région parisienne trouvent refuge : des petits passereaux comme sitelle, mésanges, des oiseaux inféodés aux milieux aquatiques : foulque macroule, héron cendré, martin pêcheur, poule d'eau, quelques rapaces : le faucon crécerelle, la chouette hulotte. La présence timide du pic noir est à noter ;

de mammifères, les petits mustélidés martre, hermine, belette dont les effectifs semblent actuellement en progression. L'écureuil roux est sous surveillance, ses effectifs varient fortement d'une année sur l'autre. Il est menacé par l'écureuil de Corée. Le renard est également présent et sa régulation se fait naturellement. Enfin, le chevreuil est largement présent en forêt domaniale de Versailles, ce qui impose sa régulation sous peine de bloquer le rajeunissement de la forêt.

Pour découvrir cette forêt domaniale de Versailles *www.cirkwi.com/fr/circuit/162913-jouy-en-josas-foret-domaniale-de-versailles*

Le chêne

Le châtaignier

Le pin noir

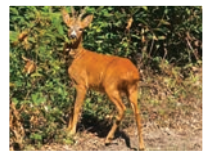

Le bouleau

ONF → UN ORGANISME INCONTOURNABLE MAIS FRAGILE...

Un organisme incontournable pour la protection et l'exploitation de la forêt.

L'Office national des forêts (ONF) est un **établissement public à caractère industriel et commercial** (EPIC), gestionnaire des forêts publiques, placé sous la double tutelle du ministère chargé de l'Agriculture et du ministère chargé de l'Environnement .
Un quart de la forêt française est publique (domaniale ou communale) dont **6,4 millions d'hectares outre-mer** et **4,6 millions d'hectares en métropole** (8% du territoire).

L'ONF y exerce 5 missions principales :

- **La production de bois** (35 % du volume du bois d'œuvre récolté annuellement en France)
- **La protection de l'environnement.** Les milieux forestiers abritent près de 80% de la biodiversité terrestre. L'ONF est gestionnaire ou animateur d'espaces naturels protégés (comme des réserves naturelles nationales ou des sites Natura 2000, généralement situés, au moins en partie, en forêt publique.
- **L'accueil du public en forêt**, en aménageant des aires d'accueil, des itinéraires et en animant des visites (notamment scolaires).
- **La prévention des risques naturels :** incendies, sols instables, avalanches ...
- **Les prestations et services :** l'ONF propose des prestations à destination des collectivités, des entreprises et des particuliers souhaitant valoriser leurs espaces naturels, à la croisée des enjeux économiques, écologiques et sociaux du développement durable.

L'ONF exerce aussi une tâche de fond : la police de la nature.

La plupart des agents forestiers sont assermentés, c'est-à-dire habilités à verbaliser les contrevenants au titre du code forestier, du code de l'environnement, mais également du code pénal...

Un Plan de gestion pluriannuel d'aménagement forestier est établi pour chaque forêt, se référant à :

- **Des directives nationales et régionales d'aménagement** (DNA et DRA) périodiquement révisées ;
- **Des orientations de dynamisation de la sylviculture**, intégrant les mesures ordinaires de la biodiversité, en poursuivant la constitution d'un réseau de réserves naturelles représentatives des habitats forestiers et des espèces vivant en France, souvent incluses dans le réseau Natura 2000, lequel concerne près de 1,2 million d'hectares de forêts publiques.

L'ONF doit aussi renforcer « la prise en compte de la biodiversité dans la gestion sylvicole, notamment par le maintien d'une trame de vieux arbres, par l'optimisation de l'équilibre forêt-gibier, via des plans de restauration d'espèces et de lutte contre les espèces envahissantes » et par la gestion d'un réseau de 160 réserves biologiques.

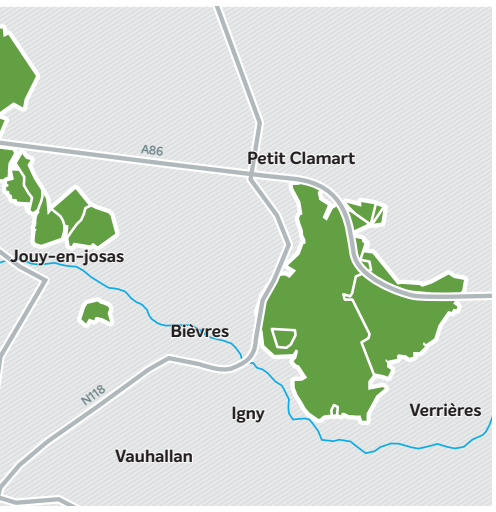

> FORÊT DOMANIALE DE

VERRIERES

▶ S'étendant sur 576 hectares, « le bois de Verrières », situé au sud du plateau de Villacoublay, borde la vallée de la Bièvre sur son versant nord-est. Traversée par les sentiers de grande randonnée GR 11 et GR 655, la forêt comporte un réseau dense de routes et chemins forestiers, hérités des chasses royales pratiquées aux XVIIe et XVIIIe siècles.

▶ **La forêt dispose de quatre mares :** la mare Charlot au nord et trois mares au sud. Toutes sont alimentées par le ruissellement des eaux de pluie.

▶ **Les essences d'arbres** sont principalement constituées de chênes sessile et pédonculé (49%) et de châtaigniers (38%), mais aussi de frênes, charmes et bouleaux. Plus récemment, en certains points, ont été implantés des pins sylvestre, des chênes rouges d'Amérique et des pins noirs.

▶ **En matière de flore** 313 espèces de plantes ont été recensées dont une espèce protégée au niveau régional : la grande utriculaire (Utricularia australis) et plusieurs espèces intéressantes, principalement inféodées aux mares.

▶ **Cette forêt abrite une faune sauvage diversifiée :** lapins de garenne, noctules communes, fouines, renards roux, belettes, mulots sylvestre, campagnols des champs, musaraignes musette, taupes, hérissons, écureuils roux et chevreuils.

▶ **Elle accueille surtout des espèces d'oiseaux protégés** (Pic noir, Pic mar, Loriot d'Europe), de chiroptères (Noctule commune, Pipistrelle commune...), et des amphibiens également protégés : triton palmé, triton crêté (ci-contre Triturus cristatus), ainsi qu'une grande variété d'insectes, liés à la présence de vieux boisements.

La forêt domaniale comprend, depuis 2010, une réserve biologique intégrale (RBI) de 42 hectares, soit un espace naturel dans lequel la forêt peut évoluer librement, sans exploitation forestière. Depuis lors, le recensement de l'avifaune a identifié 39 espèces d'oiseaux dont 24 espèces nicheuses. Parmi les oiseaux vivant dans le creux des arbres et les souches (espèces cavicoles) sont présents l'étourneau, le sansonnet, le gobemouche noir, le grimpereau, la mésange, le pic, le pigeon colombin ainsi que l'espèce invasive dite perruche à collier. L'analyse montre l'effet positif du statut de la réserve favorisant la présence d'oiseaux forestiers accompagnant les peuplements d'arbres âgés.

Pour découvrir cette forêt domaniale de Verrière ▶ *https://www.cirkwi.com/fr/circuit/46037-tour-de-la-foret-de-verrieres*

Le charme

Le frêne

Le pin sylvestre

» ESPÈCES PROTÉGÉES ET DÉTERMINANTES

Etablie conformément aux critères internationaux de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature, (UICN), la Liste rouge nationale dresse un bilan objectif du degré de menace pesant sur les espèces. Elle permet de déterminer le risque de disparition de notre territoire des espèces végétales et animales qui s'y reproduisent en milieu naturel ou qui y sont régulièrement présentes. La liste rouge des espèces menacées en France est réalisée par le Comité français de l'UICN et le Muséum national d'Histoire naturelle. En France, les espèces protégées sont listées par arrêtés ministériels. Les zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) se définissent à partir de la présence d'espèces animales et végétales à forte valeur patrimoniale, dites « habitats et espèces déterminants »

▶ Un organisme fragilisé par ses difficultés financières.

Depuis plusieurs années, l'ONF est en déficit structurel chronique. **Deux raisons principales à cela :**

- **Une stagnation durable des prix de vente** au sein de la filière bois (30% des ressources de l'ONF)

Evolution des ressources ONF de la vente de bois

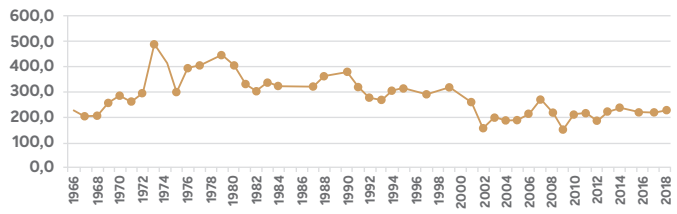

- **Un reflux des recettes publiques :** dotations de l'Etat en baisse (la subvention d'équilibre de l'État, de 286 M€ en 2019 n'a pas été versée en 2016 ni 2017), aides insuffisantes pour la gestion des forêts domaniales et communales) et la stagnation des prestations effectuées par l'ONF dans le secteur privé.

Il en résulte donc une insuffisance persistante des ressources pour couvrir les charges d'exploitation de l'Office.
En conséquence un millier d'emplois ont été supprimés à l'ONF en une décennie et une contestation sociale en interne est apparue.
La diminution du nombre d'agents forestiers est particulièrement préoccupante au regard du fait que toutes les missions décrites précédemment ne peuvent être exercées ou accomplies dans des conditions optimales.

▶ L'ONF limiterait-il ses pertes par des coupes abusives ?

Bon nombre d'associations de **riverains en colère** se sont constituées sur le territoire pour dénoncer le **comportement de l'ONF**, prédateur à leurs yeux en matière de **déboisement**. C'est par exemple le cas pour les prélèvements de bois opérés en forêt domaniale de Versailles, notamment autour des étangs de la Minière.
De son côté, **l'Office dément tout changement** dans la gestion forestière, rappelant qu'année après année, les prélèvements réalisés dans la forêt publique (25% de la forêt française) demeurent stables autour de 15 millions de mètres cubes. L'ONF observe que « le **chêne pédonculé s'est beaucoup développé** : or ce type d'arbre est un **gros consommateur d'eau** et n'a plus sa place avec le changement climatique ».

Mais ces chiffres sont à prendre avec précaution : Quand l'ONF attribue une parcelle, elle donne aux bûcherons un objectif indicatif de mètres cubes à sortir mais le volume des coupes peut être supérieur. Ainsi l'ONF communiquerait seulement sur les chiffres officiels de ses plans de coupes, et non sur la réalité des volumes de prélèvements réalisés.

▶ Quelques propositions des AVB

Au-delà des polémiques ci-dessus retracées, **les AVB avancent les propositions suivantes :**

- Pour chaque forêt domaniale, se tient chaque année une séance de comité de forêt, réunissant l'ONF, la ou les municipalités concernées et les associations représentatives en matière d'environnement. S'agissant des comités des forêts domaniales de Verrières et de Versailles, les AVB y sont membre de droit. Si ces réunions offrent l'avantage de se dérouler in situ, celles-ci sont essentiellement des instances d'information de l'ONF en direction des élus et des associations. Il est proposé de préparer ces séances en amont et d'instaurer préalablement un dialogue approfondi avec l'ONF. Ceci permettrait d'aborder notamment l'élaboration puis les modalités concrètes d'exécution annuelle des plans de gestion d'aménagement forestier, sur la base d'indicateurs objectifs, justifiant les coupes, leur nature, les modalités de réalisation et le suivi de l'identité et de l'évolution des repeuplements.
- Il en serait de même sur les conditions d'aménagement et d'accueil du public, d'entretien des sentiers forestiers, la préservation d'arbres remarquables, la lutte contre le dépérissement de certaines essences, les modes de régulation de la faune (chevreuils et sangliers).
- S'agissant de certains massifs très fréquentés et appréciés du public, il est proposé un classement de la forêt domaniale de Versailles en « forêt de protection », afin de préserver plus rigoureusement la nature des sites, à l'image de la forêt de Fontainebleau qui bénéficie d'un tel classement. On notera qu'une telle demande a déjà été formulée par certaines associations pour la forêt de Fausses Reposes, située plus au nord, à proximité de Versailles.

▶ Isolé, malmené, l'Office National des Forêts pourrait trouver intérêt à se rapprocher des associations pour se trouver un appui, un médiateur vis-à-vis du grand public.

BIÈVRES

Par une petite feuille hebdomadaire, une information indique toutes les possibilités du village que ce soit pour les commerçants, les transports, les services. S'y sont ajoutées les actions qui pouvaient intéresser des habitants : réseau de bénévoles, téléassistance, dons de jeux pour un foyer de jeunes enfants à Bièvres...
Les grands orages de la nuit du 10 mai n'ont pas fait de dégâts, la Bièvre coulait à ras bord des berges et le bassin des Damoiseaux était rempli ; les canards étaient au rendez-vous. Merci au SIAVB !
Quelques Bièvrois on fait des masques pour des EHPAD qui en manquaient début avril, puis au profit du CCAS de Bièvres.
La médiathèque s'est ouverte avec possibilité de prêts sur rendez-vous et portages à domicile pour les personnes fragiles.

SACLAY

La vie sociale en cette période fût quasi la même que partout en Ile de France.
Merci pour la distribution municipale gratuite de masques tissus, merci aux travailleurs restés au service du quotidien (éboueurs du SIOM entre autres).
Les Saclaysiens ont été informés sur la crise sanitaire par les courriels et le site internet de la mairie.
Pas de télé-travail pour les « Abeilles de Saclay », 100 kg de miel ont déjà été récoltés dans la dizaine de ruches de l'association.
Ni pour les fouines du Val d'Albian, qui ont dispersé les œufs braconnés dans les endroits les plus divers : potagers, tas de compost, et même sous le capot d'automobiles ...
Les hirondelles sont de retour, et une foule d'oiseaux gazouilleurs attend les comptages des observateurs de la LPO.
Et aucun souci pour les plantations saisonnières dans le jardin partagé des « Incroyables comestibles » : pommes de terres, oignons, tomates, et aromatiques sont en place.
Ce sera une bonne année vu les réserves d'eau reconstituées lors des orages du 9 mai.
Restera à faire respecter la distanciation aux moustiques ...

IGNY

▶ DEUXIÈME MANDAT

L'équipe sortante a été reconduite après s'être engagée auprès des 3 associations environnementales locales sur des objectifs clairs : pas d'urbanisation excessive ni d'augmentation de l'artificialisation des sols, amélioration des mobilités douces et collectives, valorisation de la biodiversité et du patrimoine vert, priorité aux activités de proximité...
Engagements relayés auprès de l'ensemble de la population par les associations.
La crise Covid pousse la municipalité à agir rapidement sur 3 axes : se déplacer, travailler et consommer autrement avec accélération du plan vélo, développement des espaces de co-working et création d'une plate-forme ! de e-commerce pour les acteurs locaux.
Et l'objectif d'un espace vert à moins de dix minutes de marche pour chaque Ignissois ! reste prioritaire ainsi que la création d'une médiathèque vertueuse au niveau énergétique. Les AVB sont prêts à contribuer à ces projets.

▶ DEUXIÈME EXPLOITATION AGRICOLE

Une convention a été signée entre lla municipalité et Vertiferme pour la création d'une ferme urbaine hydroponique avec le double objectif de production agricole effective et de pédagogie.
Les premiers travaux ont été stoppés par le confinement et cela repousse vraisemblablement les premières productions à 2021.
A suivre sur Vertiferme.fr

VAUHALLAN

▶ UNE NOUVELLE ÉQUIPE MUNICIPALE !

La liste Vauhallan Demain, conduite par Bernard Gleize, s'est montrée convaincue de la nécessité de rassembler enfin les Vauhallanais autour d'un PLU qui fasse consensus pour l'avenir de notre village.
Les échecs successifs des PLU 1 et 2 avec les nombreux recours déposés au tribunal administratif sont les conséquences des refus systématiques de prendre en considération les réserves exprimées dans les cahiers d'enquêtes publiques.
Les nouveaux élus se sont engagés à élaborer au plus vite le futur PLU 3 dans le cadre d'une large concertation avec les Vauhallanais et les associations de défense de notre cadre de vie.

VERRIÈRES

Dans l'attente du second tour des élections les élus sortants sont prorogés dans leur mandat.
Les services de la commune ont édité un fascicule pédagogique sur le Covid 19 : installation d'un dispositif médical d'accueil à la villa Ste Christine, plateforme d'entraide et d'actions solidaires au CCAS en direction des personnes isolées et/ou à mobilité réduite, portage de repas pour les personnes fragiles, modalités d'utilisation des commerces de proximité...
Le questionnaire inter-associatif relatif à l'urbanisme et l'organisation du cadre de vie dans la commune (auquel les AVB ont pleinement participé) a fait l'objet des réponses des quatre listes candidates : elles sont toujours consultables sur notre site : www.bievre.org

L'exploitation forestière et les coupes en forêt

1 ▶ Les enjeux

Selon l'Office National des Forêts, la production de bois est un acte de gestion sylvicole qui a trois finalités :

- « Assurer le renouvellement des forêts »
- « Approvisionner la filière forêt-bois »
- « Offrir à la société un éco-matériau renouvelable pour relever le défi de la transition écologique et climatique »

Et l'ONF d'ajouter :

« Matériau écologique et renouvelable, le bois s'impose aujourd'hui comme le matériau du 21e siècle et propose une alternative aux énergies fossiles. Bois de construction, tonnellerie, développement des procédés de chimie verte, bois énergie... Secteurs dans lesquels l'utilisation du bois se révèle un atout incontournable pour contribuer à une attractivité économique durable des territoires. »

2 ▶ La typologie des différentes coupes : 4 catégories. (source : ONF)

L'ONF définit quatre types de coupes :

- **La coupe sanitaire** exploite les arbres dépérissant afin de sécuriser l'espace forestier.
- **La coupe d'amélioration** éclaircit les peuplements trop denses et exploite les arbres moins bien conformés en conservant les plus beaux arbres.
- **La coupe de régénération** favorise la croissance des semis issus de la fructification des arbres par un dosage dans le temps de la lumière arrivant au sol.

- **La coupe en futaie irrégulière** maintient en continu des arbres sur la parcelle. La forêt se transforme mais conserve toujours plusieurs strates de végétation arbustive et arborée. Cela répond à la demande sociale de préserver les paysages forestiers.

L'intégration de la dimension paysagère dans le cadre des travaux forestiers est aussi devenue une préoccupation majeure pour les populations et les associations. Dans les zones périurbaines (il en est ainsi dans la vallée de la Bièvre) où la forêt est principalement vécue comme un espace récréatif, les citoyens se révèlent très attachés à ces lieux qu'ils considèrent trop souvent comme immuables. C'est oublier le temps long sur lequel travaillent les forestiers. « On ne nous croit pas car nous ne pouvons donner rendez-vous aux gens que dans cent ans », disait déjà en 1966 Christian Delaballe, premier directeur général de l'ONF.

Dès lors, tout l'enjeu est de trouver le juste équilibre entre la demande sociétale, la production de bois, et la préservation de la biodiversité.

Concilier ces trois composantes n'est pas simple et les difficultés rencontrées actuellement par l'ONF (cf article « l'ONF » en p. 3) paraissent accroître les incompréhensions sur la préservation d'un équilibre harmonieux...

PEFC 10-31-1245 / Certifié PEFC / Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées / pefc-france.org

Les Amis de la Vallée de la Bièvre – association loi 1901 agréée par le Ministère de l'Environnement. Le Castor est son journal qui diffuse à 23000 ex. sur les communes du site classé. Directeur de la publication : Jean-Louis du Fou – ISSN 0983.293 – Conception graphique : www.stephanesoubrie.com – Imprimerie : Réveil de la Marne – Papier certifié PEFC. Tous droits de reproduction des textes et visuels réservés. Photos : © ONF et A Masaz / AVB – BP 25 – 91570 Bièvres

IMPRIM'VERT®

M./Mme/Prénom, Nom :

Adresse /Code Postal & Ville :

Tél.: E-mail :

☐ **COTISATION**

◯ Membre 20 € ◯ Famille 30 € ◯ Soutien 40 € ◯ Bienfaiteur 100 € ◯ Jeune (- de 25 ans) 4 €

☐ **DON**

Montant libre €

Ci-joint un chèque de à l'ordre des «AVB» à adresser à **AVB - BP 25 - 91570 Bièvres**

Possibilité d'adhésion en ligne via PAYPAL ou Cartes bancaires **www.bievre.org/adhesion-avb/**

▶ Date & signature

▶ Versement donnant droit à une réduction d'impôt - Reçu fiscal fourni.

CONTACT : AVB - BP 25 - 91570 Bièvres
E-mail : avb@bievre.org • www.bievre.org • Répondeur : 01 69 41 83 95

Les AVB s'engagent à ne pas communiquer ces informations à des tiers et à se conformer à la loi informatique et Liberté en vigueur.